

## LES SERVICES PROPOSÉS

- Des collections diversifiées : livres, CD, DVD, revues, liseuses
- Une navette intercommunale une fois par semaine (retour des documents dans leur bibliothèque d'origine et dépôt des réservations pour un lecteur dans la bibliothèque de son choix)
- Deux ordinateurs (consultation Internet et bureautique) accessibles à la médiathèque d'Entrammes aux personnes détentrices d'une carte de lecteur, après inscription à l'accueil
- Une offre numérique gratuite, proposée par Le Conseil départemental de la Mayenne : <https://bdmlamayenne.bibliodemand.com/>

## Contact

Médiathèque d'Entrammes  
10 rue du Maine  
53260 ENTRAMMES  
02 43 69 03 59

[mediatheque@mairie-entrammes.fr](mailto:mediatheque@mairie-entrammes.fr)

## Horaires

<b>Mardi</b>		16h30-18h
<b>Mercredi</b>	10h – 12h	14h – 18h
<b>Vendredi</b>		16h30 – 19h
<b>Samedi</b>	10h – 12h	

### Envie de nous rejoindre ?

Vous disposez d'un peu de temps, vous êtes à la recherche de contacts enrichissants, vous souhaitez transmettre votre passion de la lecture et vous désirez vous impliquer dans la vie culturelle de votre commune ?

Alors plus d'hésitations, les bibliothèques du réseau recherchent régulièrement des bénévoles.

Quel que soit votre âge ou votre situation, participez à la vie de votre bibliothèque grâce à des activités variées.

**Renseignez-vous auprès de votre bibliothèque.**

## Guide du Lecteur

Réseau lecture LA Bib  
MEDIATHEQUE D'ENTRAMMES

2020





# 28 bibliothèques, 1 carte unique et gratuite

## 1 navette hebdomadaire, 1 portail web

## 1 programme d'animations gratuit et varié

### COMMENT S'INSCRIRE ?

#### **L'inscription et les prêts sont gratuits.**

Sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité, une carte de lecteur vous sera délivrée pour 1 an et réactualisée sur simple passage.

#### **A savoir :**

- L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur.
- Une autorisation parentale est nécessaire pour les moins de 18 ans.

### DOCUMENTS EMPRUNTABLES PAR CARTE

- 32 documents sur l'ensemble du réseau
- 15 documents dans votre bibliothèque (dont 1 DVD, 8 CD, 1 liseuse et 3 nouveautés maximums de la médiathèque d'Entrammes)

**Durée du prêt :** 28 jours / renouvelable 1 fois sauf documents réservés et nouveautés

**Réservations :** 3 maximums sur l'ensemble du réseau, disponibles pendant 10 jours dans la bibliothèque

**Retour des documents :** se fait dans toutes les bibliothèques sauf les nouveautés, les liseuses et les jeux vidéo qui doivent être rapportés par le lecteur dans la bibliothèque d'origine du document.

**Document perdu ou abimé ? Pas de panique, renseignez-vous auprès de vos bibliothécaires.**

### NOUVEAUTÉS

**Un document est une nouveauté pour une durée de 3 mois.**

- 3 nouveautés max. / lecteur sur le réseau
- Empruntables uniquement dans la bibliothèque propriétaire ; ne sont réservables que par les lecteurs inscrits dans la bibliothèque propriétaire du document

### CARTE PERDUE

Modalités de remplacement d'une carte perdue, détériorée ou détruite :

- 1ère carte perdue : carte refaite sans aucune pénalité
- Au-delà, blocage du droit de prêt pour la 2<sup>ème</sup> (1 mois) et 3<sup>ème</sup> carte (2 mois) refaite.

• 4<sup>ème</sup> carte perdue : 15€ de pénalités  
Le titre de recette sera émis par Laval Agglo.

- Ces pénalités ne sont pas applicables dans le cas du remplacement d'une carte volée, sur présentation du procès-verbal de déclaration de vol du commissariat de police.

### ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Les jeunes enfants doivent être accompagnés d'un adulte et ne peuvent être livrés à eux-mêmes dans l'enceinte des locaux.

### RETARD DES DOCUMENTS

- Après 14 et 28 jours de retard : envoi d'un 1<sup>er</sup>, puis d'un 2<sup>ème</sup> rappel par SMS et courriel
- A partir du 2<sup>ème</sup> rappel : suspension du droit de prêt
- 42 jours de retard : envoi d'un 3<sup>e</sup> rappel par courrier, avec maintien de la suspension du droit de prêt/prolongation correspondant au nombre de jours de retard depuis l'envoi du 3<sup>e</sup> rappel
- Après 56 jours de retard, transfert par la municipalité du dossier au Trésor Public pour recouvrement (valeur des documents et amende de 15€ pour frais de dossier)

**La suppression du droit de prêt s'étend à toutes les bibliothèques du réseau.**

### SUR LE WEB

En 1 clic, réservez et prolongez vos documents !

[www.labib.agglo-laval.fr](http://www.labib.agglo-laval.fr)

Pour vous connecter, saisissez dans l'onglet utilisateur :

**Identifiant** = Nom et Prénom

**Mot de passe** = date de naissance *au format JJMMAAAA*

### DES ANIMATIONS RICHES ET VARIÉES

Expositions, ateliers, spectacles, projections cinématographiques, rencontres littéraires..., vos bibliothèques proposent tout au long de l'année un programme d'animations. Retrouvez plus d'info sur le portail LA Bib : [www.labib.agglo-laval.fr](http://www.labib.agglo-laval.fr)